

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# L'OBSERVATEUR.

TOME II. SAMEDI, 29 JANVIER, 1831. N<sup>o</sup>. 4.

## HISTOIRE DU CANADA.

(CONTINUATION.)

Les cinq articles proposés par M. Masères, furent pris en considération et discutés avec toute la maturité et le sang froid d'une politique éclairée: les trois députés du Canada, guidés par leurs lumières et les sentimens de leur vif patriotisme, les appuyèrent de leurs suffrages unanimes, dans leur assemblée du 13 Mars 1784. Mais convaincus qu'il fallait quelque chose de plus pour assurer la tranquillité et le bonheur permanent de leur pays, ils manifestèrent le plus sincère désir de l'institution d'une chambre d'assemblée, formée sur un plan général, seule mesure qu'ils reconnurent devoir placer l'administration du Canada sur une base fixe et respectable.

Cependant, M. Ducalvet n'était pas oisif à Londres: il y fit imprimer un mémoire, en langue anglaise; il correspondit par lettres avec lord SIDNEY, qui avait succédé à lord North, au département des colonies, et avec d'autres grands personnages, toujours dans la vue de hâter le rappel du général Haldimand, et de le faire mettre en jugement, afin d'obtenir par là satisfaction et réparation pour lui-même; et pour ses compatriotes, un avenir plus heureux, ou comme il s'exprime lui-même, un sort national qui les mit à l'abri des atteintes du despotisme. A sa correspondance, qu'il fit aussi imprimer en français et en anglais, séparément, et en regard, il joignit une longue lettre aux Canadiens, dans laquelle, après leur avoir mis sous les yeux un aperçu succinct de l'histoire de leur pays, ou plutôt des défauts, du vice et des vexations du gouvernement colonial, depuis 1763 jusqu'à l'époque où il écrit, il leur trace d'une main habile, dirigée par un esprit patriotique, le plan de gouvernement qu'il croit propre à faire leur bonheur et celui de leur postérité. Ce plan diffère si peu de notre constitution actuelle, qu'on serait porté à croire que ceux qui sont regardés comme les auteurs de cette constitution, n'ont été que les copistes de notre compatriote. Nous croyons qu'on ne trouvera pas mauvais de

voir ses idées et ses suggestions reproduites ici en substance.

“ Voici, dit-il, l'économie politique de l'honorable gouvernement, qui serait assorti avec la dignité d'un peuple aussi distingués par les sentimens que les Canadiens le sont, au milieu des nations américaines qui les environnent.\*

“ Le *bill* de Québec vous décerne la jurisprudence française sous laquelle vous êtes nés ; c'est en effet la judicature qui cadre le mieux avec vos propriétés et vos goûts ; mais pour en couronner l'assortiment, il faut qu'elle soit administrée sous les auspices de la bienfaisante constitution d'Angleterre. Que Paris juge vos héritages, mais que Londres gouverne vos personnes. Dans cette économie, votre bonheur sera de tout point accompli.

“ La réinstauration de la loi de *Phabeas corpus* ; les jugemens par jurés, et dans les pouvoirs du gouverneur, la soustraction de déposer arbitrairement les membres du conseil législatif, le juge en chef, les juges subalternes, et même les simples gens de loi ; enfin d'emprisonner les sujets de son autorité personnelle voilà les premières et les plus précieuses émanations de la constitution d'Angleterre que nous ayons à réclamer pour la résurrection civile de la province.

“ L'institution d'une chambre d'assemblée. Je n'ignore pas (remarque-t-il à ce sujet,) que le despotisme masqué à pris les devans, et a conspiré de longue-main pour vous armer préalablement d'indifférence, de dégoût, d'aliénation même, contre un établissement, le seul fait pour économiser, de politique théorique et pratique, le bonheur national d'une province éloignée de l'autorité primitive. Ce despotisme projetait de fixer parmi vous son empire ; il a débuté par vous préoccuper contre une institution son ennemie, toute ajustée pour l'abattre : la marche n'a pas été mal rusée pour éterniser son triomphe ; mais la raison instruite à l'école d'une triste et malheureuse expérience revient de loin ; et c'est un triomphe si digne de tout être pensant, que je me le promets de votre droite et de vos ancêtres, après une mûre considération de la réalité.

Ce qui rendait surtout une partie des Canadiens contraires à l'institution d'une chambre d'assemblée, c'était la crainte d'être taxés, et peut-être surchargés d'impôts ; sur quoi M. Ducalvet leur dit : “ Voici une circonstance bien glorieuse, qui dissuaderait bien la taxe à votre avantage, si elle était statuée par une assemblée formée de vos représentans ; ce serait vous, alors,

\* « J'en soumetts, continue-t-il, les pièces de détail à votre pénétration, avec d'autant plus de confiance, que vous êtes trop éclairés sur la nature de vos besoins, pour ne pas relever les irrégularités qui pourraient échapper au faible génie de l'architecte.

qui auriez le plaisir et la gloire d'être en personne vos propres taxateurs. D'ailleurs, ces représentans, subordonnés eux-mêmes à leurs propres injonctions, seraient avertis par leurs propres intérêts, de ne pas vous surcharger d'un poids, qui, par un contre coup nécessaire, réfléchirait sur eux-mêmes. Leur autorité s'étendrait encore à l'application de ces taxes à la nature réelle ou supposée des besoins publics. D'ailleurs, que de places si frauduleusement entassées sur les mêmes têtes, à la dégradation de ces places mêmes, et à la ruine du public! ‡ que de services purement nominaux, mais que trop réellement payés, malgré leur simple nominalité; que de dépenses frivoles et extorsionnelles, avancées par l'état, et qui exhaussent si fort la recette au-dessus du produit de la colonie! Sous une assemblée qui passerait tout en revue, la main de l'économie réformatrice châtrerait bientôt ces rapines de l'avidité, autant pour le soulagement de l'état que pour le vôtre."

Une autre objection des Canadiens, ou d'une partie d'entr'eux, contre l'établissement d'une chambre d'assemblée, c'était la crainte qu'elle ne fût toute composée de protestans, à leur exclusion. Telles avaient été, en effet les vues des émigrants des îles britanniques, lorsqu'ils avaient demandé d'abord une assemblée générale. "La nature du corps d'assemblée, dit à ce propos M. Ducalvet, qu'il a été jusqu'ici question de placer à la tête de la législature de la province, vous offusquait; elle lésait votre délicatesse, et affectait visiblement vos droits. C'étaient des assemblées toutes de protestans, qu'on formait sur un plan racourci; mais il n'est plus question aujourd'hui de ce rétrécissement: tout le monde aujourd'hui, en Angleterre, concourt à ne plus vous disputer vos prérogatives nationales: vos droits de citoyens sont généralement reconnus; le droit de,

‡ L'accumulation des places lucratives sur les mêmes têtes était dès lors un des grands griefs de la colonie. M. Ducalvet fait l'énumération suivante:

*Places de Mr. Mahone.*—Chirurgien de la garnison, 200 liv. st.; Membre du Conseil Législatif, 100 liv. st.; Juge des plaidoyers communs, 500 liv. st.; Commissaire faisant les fonctions de Juge en Chef, environ 300 liv. st.; Juge de la cour des Prérogatives, 100 liv. st.; Total, 1,200 liv. st.

*Places de Mr. Fraser.*—La demi-paie de Capitaine, 100 liv. st.; Membre du Conseil Législatif, 100 liv. st.; Juge des plaidoyers communs, 500 liv. st.; Juge de la cour des Prérogatives, 100 liv. st.; Trésorier; cette place casuelle passe pour rendre annuellement autour de 400 liv. st.; Total, 1,200 liv. st.

*Places de Mr. de Rouville.*—Juge des Plaidoyers communs, 500 liv. st.; Juge de la cour des Prérogatives, 100 liv. st.; Total, 600 liv. st.

*Places de Mr. Williams.*—Greffier du Conseil Législatif, 200 liv. st.; un des Commissaires faisant les fonctions de Juge en Chef, environ 300 liv. st.; Solliciteur général, 200 liv. st.; Total 700 liv. st.

gens vous les donne; et l'Angleterre ne sait pas faire violence au droit des gens; sous ce nouvel aspect constitutionnel, il n'est plus en Canada qu'une seule classe de colons; c'est-à-dire de sujets citoyens, unis d'intérêts. C'est ce titre seul de sujets-citoyens qui doit décider de l'éligibilité radicale des membres de la nouvelle assemblée, et c'est sur ce plan général de l'économie électorale que vous devriez en solliciter l'institution, auprès de la puissance législative. Ce serait vous mêmes qui composeriez le corps des électeurs; vous seriez les ordonnateurs suprêmes de la qualité des candidats. *Heureux des élections.*"

"Liberté de la presse; et cela pour l'intérêt même de la métropole; car si la presse avait continué à être contrainte dans la colonie, elle n'aurait pas manqué d'aller se dégager de ses entraves chez les Américains, et de répandre de là son influence bénigne dans tous les recoins de la province; " et, continue notre auteur, je serais fâché que quelque autre que l'Angleterre yût jamais réclamer des titres à la reconnaissance canadienne.

A ces articles de réforme, comme les appelle M. Ducalvot, il en ajoutait d'autres, d'après lesquels, le gouverneur aurait été rendu justiciable des tribunaux de la province; la judicature aurait été amendée, par le rétablissement du Conseil Supérieur de Québec; une chambre d'assemblée remplacée, au moins pour quelque temps, si elle ne pouvait être obtenue incontinent, par la délégation de six membres au parlement britannique; les Canadiens naturalisés dans toute l'étendue de l'empire britannique.

Il aurait voulu encore qu'il fût formé un régiment canadien à deux bataillons (projet qui a été exécuté ensuite), pour faire partie de l'établissement militaire du Canada; et qu'il fût établi des collèges pour l'éducation de la jeunesse. " Bien des citoyens, remarque-t-il, à ce propos, envoient aujourd'hui leurs enfans en France, pour suppléer à la pénurie d'écoles publiques qui condamne en Canada la jeunesse à ne pouvoir mettre en valeur les talens dont la nature a pu les douer. Je n'ignore pas, remarque-t-il encore, que les biens des jésuites constituaient un apanage destiné à la couronne; mais le Canada en corps réclame contre cette destination, qui renverse les droits de la province, et est destituée de toute analogie avec la donation primitive de ces fonds. Nos anciens souverains n'avaient eu jadis tant de seigneuries et tant d'opulence sur la société de jésuites, que sous la révérence de n'en percevoir le produit qu'en vertu de l'éducation de la jeunesse: ces biens restent chargés de cette redevance, hypothéqués à perpétuité sur leur produit: c'est sur ces mêmes clauses que la conservation de ces biens a été irrévocablement stipulée à la capitulation

de Montréal. A la dissolution de cette société, en France et dans toute l'Europe, les souverains, en s'emparant de ses biens, ont rempli l'obligation dont ils étaient chargés, par la fondation d'autres collèges, qu'ils ont dotés de leurs fîses royaux. Le meilleur, le plus juste des princes, ne voudrait pas s'écarter de si vertueux modèles, et s'enrichir aux dépens de l'instruction de ses sujets."

(A Continuer.)

### HABITUDES, CARACTERE ET AGE DES SOUVERAINS D'EUROPE.

CHARLES X de France, était le plus âgé des souverains de l'Europe. Il est âgé 73 ans, de haute taille et très pâle.

Le Pape PIE VIII, est âgé de 68 ans, et jouit d'une assez bonne santé.

CHARLES JEAN (Bernadotte,) roi de Suède, est âgé de 65 ans. C'est un homme fort et vigoureux.

GUILLEAUME IV, d'Angleterre, est âgé de 65 ans. Il jouit présentement d'une bonne santé; et ne paraît pas avoir plus de 50 ans. Son habitude de se lever de bonne heure et sa tempérance sont bien connues. Il aime l'exercice, les voyages et la société.

EELIX, roi de Sardaigne, a 65 ans, et jouit d'une bonne santé.

FREDERIC IV, roi de Dannemarc, est âgé de 62 ans. Il jouit d'une très bonne santé.

FREDERIC-GUILLEAUME III, roi de Prusse, est dans sa 60ème année : il est ordinairement bien portant, et promet de parvenir à un âge avancé.

GUILLEAUME, roi des Pays-Bas, est âgé de 58 ans; il est vigoureux, quoique sujet à des maladies chroniques.

LOUIS-PHILIPPE, roi des Français, homme d'esprit et de manières engageantes, est né en 1773, et est conséquemment âgé de 58 ans.

FRANÇOIS II, empereur d'Autriche, est âgé de 52 ans. Il jouit d'une bonne santé. Son affabilité l'a rendu populaire chez la classe moyenne.

FRANÇOIS, roi de Naples est âgé de 52 ans. Il est attaqué de la goutte, &c. (Mort depuis que ceci a été écrit).

MAMOUR II, Sultan des Turcs, est âgé de 46 ans, et possède de une grande vigueur de corps et d'esprit. Mais comme les

Turcs vieillissent de bonne heure, on le croirait, en le voyant, âgé de 60 ans au moins.

FERDINAND VII, roi d'Espagne, a 45 ans. Il est depuis longtemps en proie à la maladie, et est constamment attaqué de la goutte.

LOUIS, roi de Bavière, est dans sa 45ème année. Il relève d'une longue maladie. Son mérite, comme souverain et comme homme de lettres, est reconnu. C'est un homme studieux, généreux et ami de la liberté raisonnable dans le gouvernement.

NICHOLAS, empereur de Russie, a 34 ans. Il est grand, bien fait, actif et endurci aux exercices du corps. Il relève d'une maladie dangereuse. L'ambition passe pour être sa passion dominante.

DONA MARIA, reine légitime de Portugal, est dans sa 12ème année. Elle promet d'être belle; mais elle est d'une santé délicate, et si boiteuse, qu'elle est obligée de se servir de béquilles.

(L'auteur de ce tableau omet ANTOINE, roi de Saxe, âgé de 75 ans; le roi de Wurtemberg, le grand-duc de Toscane, &c.)

## VARIÉTÉS.

*Coincidence.*—En 1463, durant la guerre civile en France, Guillaume Armand, vicomte de Polignac, leva l'étandard de la rebellion, mais fut arrêté bientôt après. Ce fut un général Lafayette que le roi envoya contre lui, et qui prit possession de son château. N'est-il pas étrange, que cette fois encore, au bout de trois siècles et demi, un Lafayette ait renversé un Polignac?

*Papier de Paris.*

*Anecdote.*—Durant le consulat de Napoléon, en 1803, comme il se trouvait à Bruxelles, il fut acosté par un soldat couvert de haillons, lequel, après le salut militaire d'usage, lui dit : "Bon jour, mon général." Le consul le regarda avec surprise, et lui dit : "D'où viens-tu, mon hardi camarade?—Je viens, repliqua le guerrier, vous demander si ces habits (montrant ses haillons,) conviennent à un soldat qui sert son pays depuis trente-six ans." Napoléon réfléchit un moment, et lui dit avec cette affabilité et ce tact qui lui étaient si particuliers : "Je vous donnerai de nouveaux habits, quoique ce soit à regret."—A regret, général!—Oui, à regret, car en vous couvrant d'habits neufs, je cacherai une honorable cicatrice que j'aperçois sur votre poitrine." Napoléon le fit équiper, et lui donna une pension de cent francs.

*Nouvelle Plante nutritive.*—M. HENRI a présenté à la Société de Botanique un échantillon de la fécule obtenue de la racine d'une plante de la famille des ombellifères, appelée *aril-cacha*, et native des provinces de Santa Fé de Bogota et de Carracas, dans la Colombie, où cette racine est employée comme aliment. Cette substance a tous les caractères physiques et chimiques des vraies féculs, et possède toutes leurs propriétés nutritives.—*Literary Gazette.*

*Population.*—Il paraît qu'en France, le nombre des enfans est moindre, comparé à la population, qu'en aucun des autres pays sur lesquels nous avons des renseignemens exacts. Il en est de même des adultes jusqu'à l'âge de vingt ans. Depuis cet âge jusqu'à celui de trente, les jeunes gens des deux sexes forment, comme partout ailleurs, un sixième de la population. Mais dans les périodes qui suivent, la France a une supériorité singulière sur les autres parties de l'Europe, et le nombre de ses habitans qui atteignent le maximum de la puissance vitale est beaucoup plus considérable que dans les îles Britanniques ou en Suède. Prenant en masse toute la population active, depuis l'âge de quinze ans jusqu'à celui de soixante, cette classe constitue en France près des deux tiers du nombre total des habitans, tandis qu'ailleurs elle n'en forme que la moitié, ou moins. Cette disparité occasionne une différence essentielle entre deux populations égales en apparence, puisque, dans l'une, il n'y a qu'un enfant ou une personne âgée pour deux êtres humains dans la vigueur de l'âge, tandis que la moitié de l'autre se compose de la vieillesse ou de l'enfance.—*Ibid.*

*Swan-River.*—Les journaux de l'Inde, qui viennent d'être reçus, font mention d'un démêlé entre les naturels et les colons du nouvel établissement australasien de Swan-River. Jusqu'au 5 Mai, les naturels avaient montré des dispositions amicales envers les colons, mais ce jour là ils commencèrent à montrer des dispositions hostiles, en essayant de commettre des petits larcins, à l'établissement de Perth. Il s'en suivit une rixe; le militaire fut appelé, et avant que la rixe pût être apaisée, il y eut sept des naturels de tués, et trois des soldats blessés avec des piques. Les naturels, en cette occasion, ne parurent ni alarmés ni effrayés du feu de nos mousquets; ils montrèrent, au contraire, beaucoup de sang-froid et de courage. Les chefs harangèrent leurs hommes du haut des arbres. Ils défilèrent nos gens au combat, et l'un d'eux fut si hardi que de s'avancer près des rangs et de donner à un caporal un coup qui le fit tomber. Les naturels de Swan-River n'ont ni maison, ni habits,

Et l'on n'a encore rien trouvé chez eux qui ressemblât à un canot, ou à une pirogue. On les voyait sur les bords de l'Estuary, où ils se rendent pour pêcher le poisson de toute sorte qui abonde sur ses rivages. Pour le naturel et les dispositions, les indigènes sont les mêmes et se servent des mêmes armes que ceux de New-South Wales.

Le nouveau pont du Don est maintenant achevé. Il a environ 520 pieds de longueur, et consiste en cinq arches chacune de 75 pieds d'ouverture et de 25 pieds de hauteur entièrement construites de granit, d'après un plan de Mr. Telford. Malgré l'extrême difficulté de former des fondations solides, le tout a été fait par les contracteurs de la manière la plus durable et la plus élégante, et c'est maintenant une des améliorations les plus utiles du nord de l'Écosse, qui raccourcit le chemin d'un demi-mille et fait éviter trois côtes, à deux milles d'Aberdeen. Et ce magnifique ouvrage a été achevé sans qu'il en coûtât un seul schelling au public; toutes les dépenses ayant été défrayées par des épargnes accumulées de la somme annuelle de £2 5s 3d. laissée en dépôt entre les mains des magistrats et du conseil d'Aberdeen, en 1605, par sir Alexander Hay, alors un des greffiers de la session, pour le maintien de l'ancien pont du Don, construit par le roi Robert Bruce.

*Mouvement perpétuel.*—Un journal de Turin, du 21 Novembre, contient quelques détails sur la découverte d'une nouvelle machine à vapeur. Le problème difficile d'obtenir, au moyen de la vapeur, un mouvement circulaire et continu, a été résolu, dit-on, par le mécanicien, Victor SORTI, de Bologne, en Italie. Cet artiste, avec l'aide de Mr. SPINAG, de Bologne, a inventé un nouveau mécanisme à vapeur, par lequel le mouvement circulaire est appliqué immédiatement. Le modèle de ce mécanisme a été soumis à un corps scientifique, à Rome, et les épreuves les plus heureuses de sa puissance ont été faites en présence d'une commission de ce corps, et des philosophes les plus distingués de cette ville. "Tous ceux, dit un journal de Paris, en faisant des remarques sur cette invention, qui connaissent la difficulté de substituer un mouvement de rotation immédiat, continu et uniforme aux moyens compliqués nécessaires pour convertir le mouvement rectiligne alternatif en mouvement circulaire, applaudiront cette découverte, que RONCIGES, dans son traité de la *Mécanique appliquée aux arts*, a déclarée impossible."

*Zinc.*—On fait maintenant des expériences pour s'assurer si les feuilles de zinc peuvent être substituées à celles de cuivre, pour couvrir le fond des vaisseaux, afin de les mettre à l'abri

des ravages des vers. C'est un projet du capitaine M. H. SWENEY, qui en a surveillé l'exécution à Chatham, la semaine dernière, sur le vaisseau de S. M. *Gannet*, dont il vient d'être nommé commandant, et qu'il appareille maintenant pour le service étranger. Le *Gannet* est un vaisseau d'environ 380 tonneaux. Les feuilles sont de la même grandeur que celles de cuivre, et comme le métal est plus dur et plus cassant que le cuivre, on a tenu un fourneau de chaque côté du vaisseau, pendant l'opération, afin de pouvoir percer les trous pour les clous. Les clous sont aussi de zinc pour la plupart. Si ce plan réussit, il procurera une épargne de la moitié des frais ordinaires de cette partie importante de l'équipement de nos vaisseaux.—*Journal anglais.*

*Transe spontanée.*—Le colonel TOWNSHEND possédait la faculté de se jeter dans une transe léthargique, à volonté. A son commandement, le cœur cessait en apparence de battre; la respiration semblait être anéantie; tout son corps prenait la froidure et la rigidité de la mort, tandis que sa face se décolorait, que ses joues devenaient creusées, ses yeux fixes, vitrés et hideux. Son âme même cessait de se manifester au dehors; car durant la transe, elle était aussi dépourvue de sens et de jugement que son corps l'était des signes de la vie. Il pouvait demeurer des heures entières dans cet état, et quand ces phénomènes singuliers cessaient, il reprenait sa condition accoutumée. Les annales de la médecine ne fournissent aucun autre exemple d'un cas aussi extraordinaire. Considéré sous le point de vue physiologique ou métaphisique, il est également étonnant et inexplicable.

Le lieutenant DRUMMOND, des ingénieurs royaux, a réussi à obtenir une lumière d'une petite boule de chaux placée à la jonction d'une flamme de gaz oxygène et de gaz hydrogène, laquelle a eu l'effet étonnant de produire une ombre à la distance de dix milles. Cette lumière est considérée comme égale à celle de douze lampes communes d'Argand, avec réverbères.

Le N<sup>o</sup>, 2 du 19 volume du Journal Américain des Sciences et des Arts, conduit par le professeur Silliman, d'Yale College, vient d'être publié. La réputation de cette publication intéressante est si bien établie, tant dans ce pays qu'en Europe, qu'il est inutile de la recommander au public. Le contenu de ce numéro paraît être d'une nature intéressante, et la partie typographique est exécutée avec beaucoup de goût et d'élégance.

*Soie d'Amérique.*—Le paquebot de Rham, parti dernièrement de New-York pour le Havre, a emporté une caisse de Soie écruë Américaine de la filature établie à Philadelphie par Mr. D'Homergue à la demande du vénérable M. Du Ponceau. Il en a été expédié des envois pour l'Angleterre et le Mexique.

*Cheminées de Fer.*—Un correspondant du *Philadelphia American* conseille de faire les cheminées en fer ; elles occuperaient moins d'espace—seraient moins exposées à prendre en feu—tireraient mieux, seraient plus faciles à nettoyer (s'il était nécessaire.) et en outre auraient beaucoup plus d'élégance que nos cheminées coûteuses, qui ont une mauvaise apparence et embarrassent nos appartemens.

*Découverte.*—Une expédition qui a fait voile du port de Copenhague, en Mai dernier, a réussi à atteindre la côte orientale du Groenlande, où quelques colons Norvégiens s'étaient établis il y a huit cents ans, et où il n'avait pas été possible de pénétrer depuis, à cause des glaces. L'expédition y a trouvé les descendants des premiers colons : ils professent encore le christianisme, qui y a été porté par leurs ancêtres, et leur langage est celui des Norvégiens du dixième siècle.

*Température méridionale.*—Un ecclésiastique de l'Alabama, écrit à son ami, à Philadelphie, sous la date du 2 Décembre : " Je suis assis dans la maison d'un ami poli et hospitalier, les portes et les fenêtres ouvertes, et donnant entrée à un air doux et agréable comme celui du printemps ; et entouré d'arbrisseaux et d'herbes en feuilles et en fleurs. Les champs et les jardins sont aussi verts et aussi émaillés de fleurs qu'ils ont coutume de l'être au nord, dans le mois de Mai, ou le mois de Juin."

D'après le *State Register* de Mr. WILLIAMS, il se publie 234 journaux ou gazettes dans l'état de New-York, et 51 dans la seule ville de ce nom. De ce nombre de 51, 11 se publient tous les jours ; 10, deux fois par semaine ; 24, toutes les semaines ; 5, tous les 15 jours ; et 1, une fois par mois.

## DERNIERES NOUVELLES.

*Falmouth, 11 Décembre.*—La cause de la réforme parlementaire acquiert une force irrésistible, et il faut qu'elle soit accordée, ou, comme a dit le comte Grey, elle sera prise. Il y a quelques années, l'homme qui s'avouait partisan de cette réforme était qualifié de révolutionnaire par ceux-là même qui ne voient aujourd'hui de salut pour le pays que dans une réforme telle qu'elle n'aurait pu être demandée jadis que par un ultra-réformateur : tant est étonnante la révolution qui s'opère quelquefois dans les esprits de la majorité d'une nation !

Quelques soient, en Angleterre, dit le *Morning Chronicle*, les sentimens des possesseurs de bourgs sur la question de la

réforme parlementaire; les autorités municipales d'Écosse manifestent maintenant la volonté de se désaisir de leur droit en faveur de leurs compatriotes. Les magistrats de la ville de Glasgow, assemblés en conseil, le 3, ont adopté une suite de résolutions admirables; condamnant l'état présent de la franchise électorale, et recommandant le perfectionnement du système électoral. "Les membres pour les bourgs, disent-ils, sont nommés par les magistrats et le conseil municipal, qui ne forment qu'une petite partie de la communauté; et, ajoutent-ils, comme les ministres de sa majesté se sont déclarés favorables à une amélioration dans le système électoral, cette corporation croit qu'il est de son devoir d'exprimer ainsi publiquement son concours d'opinion et de sentiment, à cet égard."

Les craintes que l'on avait, la semaine dernière, au sujet d'une guerre continentale, se sont presque entièrement évanouies. Le changement qui s'est opéré, sous ce rapport, sur le continent européen, semble être dû en grande partie au changement de ministère qu'il y a eu dans ce pays, et à l'intention qu'ont manifestée les nouveaux ministres de ne point intervenir dans les affaires intérieures des autres pays, et de préserver, autant que la chose est en leur pouvoir, la paix générale de L'Europe. Il faut avouer qu'on était généralement peu porté à croire que le duc de Wellington fût réellement et fermement déterminé à suivre un système de non-intervention; et cela parce qu'on trouvait qu'il se montrait trop ouvertement enclin à favoriser les droits du plus petit nombre, au préjudice de ceux du plus grand.

*Londres, 9 Décembre.*—Nous avons dit hier, d'après une source authentique et exclusive que le roi des Pays-Bas a refusé de remplir les conditions de l'armistice, et que M. M. Cartwright et Bresson sont allés à la Haye pour faire des représentations à sa majesté sur le sujet.

Depuis que ce qui précède est écrit, nous avons reçu une lettre particulière de Bruxelles, dans laquelle il est dit que la mission de M. Cartwright n'a pas eu un succès aussi peu heureux que le disent les journaux de cette ville.—*Courier.*

*Amers, 6 Décembre.*—On dit que le roi Guillaume a répondu, entr'autres choses, aux observations de Mr. Cartwright: "Mes alliés m'ont solennellement garanti la souveraineté des Pays-Bas; s'ils m'abandonnent, je me défendrai seul jusqu'à la dernière extrémité, et je ne souffrirai jamais qu'il y ait des communications entre les provinces rebelles et celles qui sont demeurées fidelles."

D'APRÈS les derniers journaux d'Angleterre, la guerre sur le continent de l'Europe, devenait moins probable de jour en jour. Il est à remarquer pourtant que ces journaux ne nous apprennent rien de nouveau du continent, et qu'ils ne parlent comme ils font, que d'après le contenu des journaux de Paris que nous avons déjà vû. A la date du 7 et du 8 Décembre, on parlait en France de préparatifs militaires, tout en déclarant qu'on ne croyait pas la guerre probable, ou comme moyens de l'éviter. Le changement de ministère en Angleterre était, en effet, on ne peut plus favorable au maintien de la paix, et il n'y avait plus que la seule question belge qui pût éventuellement en occasionner l'interruption. Cette question demeure pour nous dans l'état où l'ont laissée les dernières nouvelles reçues du continent.

Nous n'avons pas lu sans quelque surprise l'article suivant d'un des derniers journaux de Londres. Il faut que la misère soit bien générale, le désespoir bien grand, quand ils ont l'effet de produire une malhonnêteté, pour ne pas dire une scélératesse commune.

“ Les incendies et les autres outrages qui ont été commis dans une si grande partie du pays, ont été presque entièrement arrêtés par la mise en force de la loi, dont les peines attendent maintenant les délinquans. Nous ne doutons pas que les témoignages ne prouvent que les journaliers n'étaient pas seuls coupables de ces désordres. On a tout lieu de croire qu'en plusieurs occasions, les fermiers eux-mêmes ont excité les journaliers à commettre ces outrages, et qu'en d'autres, ils n'ont pas voulu les en empêcher, dans la vue de faire connaître aux propriétaires l'état de détresse où ils se trouvaient, en conséquence du taux élevé des rentes et des dîmes, et du bas prix de leurs produits.

“ Si la chose est fondée, et nous sommes convaincus qu'elle l'est, ils ont réussi au-delà de ce qu'ils auraient osé espérer ; car non seulement les propriétaires ont consenti à diminuer leurs rentes, et les membres du clergé, leurs dîmes, mais la sensation produite sur le gouvernement et la législature est telle qu'il s'en suivra nécessairement une enquête, une diminution de dépenses, et conséquemment de taxes, et une réforme parlementaire. Les institutions du pays seront régénérées, et il s'en suivra, en toute probabilité, un long règne de paix et de prospérité ”

D'après une lettre de Carthagène du 16 Décembre, insérée dans l'*El Mercurio*, journal publié à New-York, en langue espagnole, Bolivar était presque mourant à sa résidence de San Pedro, le 10 du même mois, jour auquel il avait reçu le viatique. On avait peut-être raison de ne pas ajouter une foi entière à une simple lettre parlant d'après des bruits, ou tout au

plus des avis incertains ; mais on la contredisait mal en citant une autre lettre écrite par Bolivar lui-même, le 16 Novembre ; car il est très possible que Bolivar se portât bien lorsqu'il écrivit cette lettre, et qu'il fût malade, 22 ou 23 jours après.

Mais il n'est peut-être pas étonnant qu'on fasse si peu d'attention aux dates, en cette occasion ; on n'ajoute pas facilement foi à la réalité de ce qu'on appréhende ; et la mort de Bolivar serait ou devrait être un événement affligeant pour les amis, non-seulement de la liberté, mais encore de la tranquillité et du bonheur du genre humain. Malheureusement, les habitans des ci-devant colonies espagnoles de l'Amérique Méridionale ne paraissent pas assez avancés généralement dans la civilisation pour se bien gouverner eux-mêmes, et il y a eu dans ces pays, et dans la Colombie en particulier, des dissensions civiles, des convulsions politiques, des révoltes militaires, qui auraient eu, sans doute, des conséquences beaucoup plus désastreuses que celles dont elles ont été suivies, sans le respect porté par tous au grand général, au grand homme d'état, au *Libérateur* des populations américaines.

*Québec, 20 Janvier.*—Vendredi dernier, son Excellence, lord AYLMER a assisté à l'examen des Enfans instruits à l'École Britannique et Canadienne, et il lui a plu se dire très satisfait de toutes les parties de cet établissement, dont il est le patron libéral. Son Excellence a fait de sa main la distribution des prix à ceux des écoliers qui en avaient mérité ; et comme ils étaient en grand nombre, cette cérémonie a pris à son Excellence un temps considérable.—*Gazette Officielle.*

La salle dans laquelle l'Assemblée tient ses Séances a été agrandie pendant les vacances. On a reculé les banquettes des membres, et en même temps, l'espace qui auparavant servait d'entrée, et la petite chambre de comité, qui était à côté, ont été arrangés pour le public ; de sorte que les membres auront une salle plus commode, et que le public aura plus de place qu'il n'en avait ci-devant, et dans la galerie et en dehors de la barre. Dans la galerie, on a mis, à chaque bout pour les rapporteurs, un pupitre entouré d'une grille, de manière à mettre ces messieurs à l'abri de l'emportement des autres assistans. La salle a été peinturée en neuf, et le portrait de sa feuve majesté, ainsi que la pendule, ont été placés dans une meilleure position.—*Gazete de Québec.*

On apprend qu'il a été fait plusieurs changemens aux réglemens de police, aux dernières sessions de quartier, et qu'en-tr'autres, on a aboli celui qui obligeait de peser le foin, soit que

*L'acheteur le voulût on ne le voulût pas*, que les particuliers ont été déchargés du balayage des rues, et que cette charge a été imposée à la caisse des chemins, &c. Il faut de plus, il est vrai, que ces changemens soient homologués dans la cour du banc du roi.—*Ibid.*

*Correspondance privée. Québec, 26 Janvier.*—En conséquence de l'indisposition continuée du gouverneur en chef, les membres de la législature se sont rendus au château St. Louis, par ordre de Sa Seigneurie : aujourd'hui à deux heures, l'assemblée a reçu le commandement accoutumé par l'huissier de la verge noire. Au retour de ce dernier corps, sur motion de Mr. BOURDAGES, secondé par Mr. CUVILLIER, Mr. PAPINEAU a été unanimement élu orateur ; après quoi, la chambre s'est ajournée jusqu'à demain à midi. Il y avait soixante et douze membres présents. L'élection de Mr. PAPINEAU doit être soumise à l'approbation de sa seigneurie demain à une heure. Je m'attends qu'ils auront à aller de nouveau au château. Il y avait soixante-dix membres présents aujourd'hui.—*Votre, &c.*

(*Vindicator.*)

*Judi, 27 Janvier.*—Les deux chambres s'étant rendues au château, l'orateur du Conseil Législatif a annoncé à l'Assemblée que son Excellence approuvait le choix qu'elle avait fait de M. PAPINEAU pour orateur. Ce qui suit est extrait de la harangue de son Excellence :

« Je m'étais flatté que je serais en état de mettre devant vous quelque communication du gouvernement de sa majesté, sur la question des finances, qui a occupé si fortement l'attention de la législature de cette province ; mais cela n'étant pas encore en mon pouvoir, je pense qu'il est nécessaire de vous communiquer que j'ai lieu de savoir, que la presse inévitable des affaires publiques provenant de la mort de sa feuë majesté, et du changement d'administration qui a eu dernièrement lieu en Angleterre, a interrompu le progrès des mesures que le gouvernement de sa majesté avait en contemplation sur ce sujet. J'ai raison de croire que ces mesures seront bientôt menées à maturité. En attendant, vous apprendrez avec plaisir que le gouvernement de sa majesté sent profondément la nécessité d'un ajustement immédiat et satisfaisant de la question à laquelle je fais allusion, et j'ai la plus ferme espérance que les instructions que j'ai lieu d'attendre seront d'une nature à prévenir toute collision sur ce sujet à l'avenir.

« Sous ces circonstances, vous verrez, j'espère, la nécessité de faire quelque arrangement provisoire pour subvenir aux dé-

penses du gouvernement, sur l'assurance que Sa Majesté a tout-à-fait à cœur de voir les affaires financières de la province, mises sans perte de temps, sur un pied compatible à la fois et avec les exigences du service public, et avec les desirs et les sentimens des fidèles sujets de Sa Majesté dans le Bas-Canada. Sa Majesté n'a nul désir de leur demander d'autres subsides que ceux qui, après mûre considération, paraîtront essentiels. Sa Majesté ne souhaitant rien tant que le bien-être, la prospérité et le bonheur d'un peuple qui tient à elle par plusieurs liens, et dont Sa Majesté sait pleinement apprécier l'importance croissante dans toutes les relations de l'empire."

Quelques membres seulement de l'une et de l'autre chambre furent admis dans la chambre de Son Excellence hier, et elle leur parla de son lit. Les autres membres restèrent dans les antichambres.

Nous sommes fâché d'apprendre que lady Aylmer est aussi indisposée-

Son Excellence trouvant à remplir des devoirs aussi difficiles que ceux de cette colonie, à l'ouverture d'un nouveau parlement, et ayant fortement à cœur de les remplir avec parfaite justice et à la satisfaction du public, sa maladie a excité un sentiment de condoléance générale.—*Gazette de Québec.*

*Grande-Voierie.*—La Cour des Sessions de Quartier, présidée par l'hon. D. B. VIGER, a décidé les trois questions importantes qui suivent, relativement aux procès-verbaux, &c.

1<sup>o</sup>. Que les Grands-Voyers, ou leurs députés ne doivent pas faire la visite des lieux le jour même de l'audition des parties, mais doivent fixer la visite à un temps qui ne doit pas laisser moins de vingt-quatre heures de délai.

2<sup>o</sup>. Que le dépôt du procès-verbal chez l'inspecteur, aussi bien que le dépôt du procès-verbal au greffe, doivent être de huit jours entiers au moins, c'est à dire huit jours francs; de sorte que le jour du dépôt ne doit pas compter, non plus que celui fixé pour l'homologation, si le dépôt est au greffe, ou le jour que l'on cesse de laisser le procès-verbal chez l'inspecteur.

3<sup>o</sup>. Que le Grand-Voyer n'a pas le pouvoir arbitraire et illimité qui lui est attribué;—qu'il n'est pas juge des lieux sans appel; mais que la Cour des Sessions de Quartier a, d'après les termes clairs et précis de la 20<sup>ème</sup> clause de l'acte des chemins (1796,) le pouvoir de contrôler les procédés du Grand-Voyer; de décider tant sur les faits allégués dans le procès-verbal, que sur la forme de ces procédés; d'ordonner, s'il est nécessaire, une enquête, ou de prendre tels autres moyens de rendre justice aux intéressés, que les circonstances peuvent exiger.

La Cour a décidé cette dernière question principalement sur le principe, que sous notre gouvernement, il ne peut exister aucune charge honoraire dont les attributions et le pouvoir seraient illimités, comme on l'a prétendu.

*Invention importante.*—En parcourant les avertissemens contenus dans une des dernières gazettes de Québec, nous avons particulièrement remarqué l'annonce suivante :

Nouvelle Machine à plonger, qui sera exposée au public, à l'Hôtellerie de Lafontaine, Haute-Ville, près de l'église Ecos-saise, pendant huit jours—prix d'admission 1s3.

CLEMENT DESSEIN dit ST PIERRE, de la paroisse de St. Jean Port-Joli, artisan, a inventé un habillement de cuir et un appareil à plonger, avec lequel il a resté une fois trois heures de temps au fond du fleuve, allant et venant et ramassant à volonté les plus petits objets, les amarres &c. La manière de se procurer de l'air, l'allongement des tuyaux à air, et l'ensemble de l'appareil, tout cela paraîtra nouveau et digne d'être vu.

Il appelle sur son appareil l'attention de tous ceux qui s'intéressent aux progrès des inventions utiles, et sollicite leur patronage. Les divers usages auxquels on peut l'appliquer lui mériteront, à ce qu'il espère, un examen particulier.

Québec, jeudi 13 Janvier 1831.

*Montreal Magazine.*—Nous publions aujourd'hui le prospectus de ce petit ouvrage périodique. Nous ne connaissons pas les talens littéraires de l'éditeur, non plus que de ceux qu'il s'attend à avoir pour correspondans. Il y a pourtant une circonstance qui donne à l'ouvrage un titre à l'attention du public. L'éditeur est le premier, que nous sachions, qui ait introduit une presse lithographique en Canada. Cette presse sera employée, apprenons-nous, dans la partie d'ornement du *Magazine*.

*Courant.*

*Mariés* :—A St. Denis, le 10 du courant, Mr. Benjamin BENOIT, de St. Hyacinthe, à Dlle. RACHEL, fille de Louis BOURDAGES, Ecr. M. P. P.

A la Rivière du Loup, le 17, Mr. Louis BARIBAUT, à Dlle. Amable LESIEUR DESAUNIERS ;

Au Château Richer, le 26, Mr. J. B. GRENIER, Médecin, à Dlle. Sophie Marie LEFRANÇOIS.

*Décédé* :—Le 14, à la Pointe aux Trembles, district de Québec, à l'Age de 67 ans, Louis Joseph PROULX, Ecr. capitaine de milice.

**R**ECEMMENT PUBLIÉ, et maintenant à vendre chez l'Auteur,  
à la Librairie de MM. E. R. FABRE & Cie. un volume de *Poésies  
Canadiennes*, ayant pour titre :

ÉPIQUES, SATIRES, CHANSONS, &c. par M. BIBAUD.

TABLE DES MATIÈRES.

Préface.—Épître Infantine.—Satire I, contre l'Avarice.—Satire II  
contre l'Égoïsme.—Satire III, contre la Paresse.—Satire IV, contre l'Ignorance.—Épître I, *Est nobis in rebus*.—Épître II, *Decipimur specie relictis*.—  
Les Délices de l'Union.—Le Bill de l'Union.—Les Orateurs Canadiens.—  
Le Vin d'Espagne.—Couplets.—Le Pouvoir des Yeux.—Les Peines de l'A  
mour.—Le Héros Canadien.—Les Mœurs Acadiennes (Où se trouve la Chanson  
sur l'air: *J'ai vu mes tristes journées*).—Les Savans de la Grèce.—Les  
Grands Chefs.—Dithyrambe sur la mort de Wolfe et de Montcalm.—Le  
Jour de l'An.—Les Souhaits.—L'Union.—La Perspective.—Les Nouveaux  
Souhaits.—L'Hiver du Canada.—Épithaphe de l'An 1826.—La Gazette.—  
Le Beau Sexe (Sur l'air, *Aussitôt que la lumière; Que j'aime à voir le  
hirondelles*, &c.)—Les Rimes en EC.—Le Temps.—Épithaphe du Cana  
dien.—Vers.—La Lotterie.—Enigmes.—Épithalame.—Épigrammes.—Épi  
taphe générale.—Bons-mots.—Vers Latins.

TAPIS DE TOILE PEINTE.

**L**E Soussigné a l'honneur de prévenir M. M. les Curés et le public en  
général, qu'il continue à manufacturer, au plus court avis, et a à ven  
dre des TAPIS DE TOILE PEINTE, pour les chœurs d'église,  
les salons, &c., à son atelier, rue du St. Sacrement, Montréal.

J. B. CHALIFOUX.

(Octobre, 1827.

Messieurs les abonnés, particulièrement ceux qui n'ont encore rien  
donné depuis qu'ils reçoivent, ou qui doivent plus d'un semestre, sont  
priés de vouloir bien payer, au moins à compte, le plutôt possible.

À Messrs. les Instituteurs, Marchands, Commis et autres.

**L**E Soussigné a vendre, L'ARITHMÉTIQUE, proprement et solide  
ment reliée et dem. rel. Aussi, la GÉOGRAPHIE EN MINIATURE, le  
VOYAGE DE FRANCHÈRE, &c. &c. M. BIBAUD.

N. B. On recevra pour être insérés sur la couverture des Avertissemens  
ayant rapport aux Sciences, aux Arts, à l'Enseignement, et à la Librairie.

**L**E Soussigné a l'honneur de prévenir qu'il continue d'enseigner la  
Grammaire Française, la Grammaire Latine, la Géographie, L'A  
rithmétique, la Géométrie, &c., à sa demeure, Rue Viger, près du Marché  
Neuf. M. BIBAUD.

Il traduit aussi de l'ANGLAIS en FRANÇAIS, PAMPHLETS,  
REQUÊTES, AVERTISSEMENS, &c.

**U**NE personne d'un âge mûr, et qui a acquis de l'expérience dans les  
affaires et le commerce, désirerait trouver de l'emploi, comme Com  
mis, ou Conducteur de travaux publics.—S'adresser à l'Éditeur.  
Montréal, 24 Septembre 1830.